



Réunion du bureau du 9 octobre 2025 à 19 heures

Président : M. MILLET Nicolas

Membres présents : MM. BOURGEOIS Serge, FONTENIL Benoît, FOURNEAU Thierry, JAUNEAU Bastien, MOREAU Patrick.

Membre excusé : M. SORIGNET Jean-Pierre.

Invitée excusée : Mme BARROT Pierrette. M.ELVIRA RUIZ Miguel.

Invité présent : M. GARDÉRES Henri.

Ordre du jour

- Point sur les effectifs.
- Point sur la FIA du 25 Octobre 2025.
- Traitement des déconvocation tardives.
- Accompagnements.
- Echange Vendée/ Deux Sèvres.
- Courrier.
- Tour de table.

Aucune observation concernant le procès-verbal n°6 du 12 juin 2025 => Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Effectifs

Au 09 octobre 2025, 177 fiches d'arbitres ont été créées, avec 159 arbitres désignables répartis comme suit :

- 5 arbitres de la Fédération.
- 24 arbitres régionaux (année sabbatique comprise - non désignables).
- 130 arbitres départementaux.

Certains dossiers médicaux sont également en cours d'analyse par le médecin.

En cas de succès aux examens des 24 stagiaires sur la prochaine FIA, l'effectif début novembre sera d'environ 190 arbitres.

2) Point sur la FIA du 25 octobre 2025

Bastien JAUNEAU nous informe que la communication avec les clubs concernant les inscriptions est complexe. 24 stagiaires participeront à cette FIA.



Les responsables de cette formation, assistés par Jean Christophe BRUNET, relancent continuellement les clubs afin d'obtenir des inscriptions dans les délais impartis, après avoir communiqué les noms des futurs arbitres.

Par conséquent, les réservations auprès de la municipalité accueillante (Ville de Royan) changent sans cesse, ce qui perturbe quelque peu les services administratifs. (repas, nuitée, etc.)

En ce qui concerne les formateurs, l'encadrement sera assuré par Bastien JAUNEAU, Julien DROINEAU, Jean François DESCHAUX et Anaïs DEMENÉ.

3) Traitement des déconvocation tardives des arbitres (

Thierry FOURNEAU évoque les déconvocations de dernière minute qui, selon le règlement intérieur validé par le Comité Directeur, entraînent une amende de 20 € pour les arbitres mentionnés ci-dessous.

Après avoir listé les noms des arbitres, il a été convenu que, pour les arbitres stagiaires, un simple rappel à l'ordre serait effectué concernant la déclaration d'indisponibilité sur leur portail. M. Jean Christophe Brunet est en soutien pour leur fournir la bonne procédure. En ce qui concerne les autres arbitres, une déduction de 20 € de leur indemnité sera appliquée.

Depuis le début de la saison, 17 arbitres (10 + 7 stagiaires) ont signalé des indisponibilités de dernière minute (validation par N. MILLET, Th. FOURNEAU).

N. MILLET rappelle aux arbitres qui ne sont pas désignés et qui ne se sont pas déclarés indisponibles restent à la disposition de Jean Pierre SORIGNET pour d'éventuels remplacements de dernière minute.

Déconvocation :

Arbitre n° 1112451167 => déconvocation du 14 septembre 2025 => 20 €.

Arbitre n° 1122465893 => déconvocation du 20 septembre 2025 => 20 €.

Arbitre n° 1122470883 => déconvocation du 23 août 2025 => 20 €.

Arbitre n° 1122470883 => déconvocation du 06-07 septembre 2025 => 20 €.

Arbitre n° 1142418025 => déconvocation du 28 septembre 2025 => 20 €.

Arbitre n° 2543399425 => déconvocation du 06 septembre 2025 => 20 €.

Arbitre n° 2545372115 => déconvocation du 24 août 2025 => 20 €.

Arbitre n° 2545492552 => déconvocation du 27 septembre 2025 => 20 €.

Arbitre n° 2546406991 => déconvocation du 04 octobre 2025 => 20 €.

Arbitre n° 9602788768 => déconvocation du 20 septembre 2025 => 20 €.

4) Accompagnement

Henri GARDERES nous présente un aperçu des accompagnements réalisés depuis le début de la saison. Un total de 48 accompagnements a été effectué, et il souligne une meilleure prise en compte de la fonction d'accompagnateur de la part des arbitres départementaux.

La disponibilité des arbitres pour accompagner est également facilitée lors des rencontres qui se déroulent le samedi matin.



La CDA demande à Henri de nous fournir un listage chaque trimestre afin d'identifier les arbitres qui se sont rendus disponibles et qui respectent le règlement intérieur concernant les accompagnements obligatoires. Pour rappel, les arbitres D1, D2 et AAD1 sont concernés et doivent accompagner des stagiaires à trois reprises durant la saison (article 16 du RI).

Henri GARDÉRES souhaiterait des rapports un peu plus détaillés et précis.

5) Echanges Vendée / Deux Sèvres

Mme la présidente, Thierry FOURNEAU et Nicolas MILLET se sont rendus à LA ROCHE SUR YON le 22 septembre 2025 pour une réunion de travail avec la CDA des Deux-Sèvres concernant les échanges d'arbitres lors des rencontres de D1 dans chaque région limitrophe.

Le même système que la saison précédente a été reconduit.

Le premier échange aura lieu le week-end du 29 et 30 novembre 2025, les Deux-Sèvres iront en Vendée, la Charente-Maritime ira en Deux-Sèvres et la Vendée viendra sur notre territoire. Lors de cette session, les échanges concerneront uniquement les arbitres centraux. Les arbitres pour la CDA17 seront : Mme Anaïs DEMENÉ, MM. Arthur ROLLAND et Alexandre DARBON.

Les rencontres sur notre territoire seront les suivantes :

D1 PÉRIGNY/ COZES -- D1 CANTON D'AUNIS / MATHA – D1 DOMPIERRE / CABARIOT.

La deuxième session aura lieu le 07 et 08 mars 2026.

La Charente-Maritime ira en Vendée, les Deux-Sèvres viendront en Charente-Maritime et la Vendée ira en Deux-Sèvres.

Pour chaque rencontre, il sera indispensable d'avoir un observateur ainsi qu'un membre du comité, et nous devons renforcer la communication durant ces échanges (photo, reportage...).

Pendant l'étude, le même modèle sera utilisé pour les arbitres lors des tournois sur chaque territoire, en préparation du tournoi de Brétignolles en Vendée, qui représentera une expérience inédite.

6) Courriers

Réserve technique concernant la rencontre à SAINT GENIS DE SAINTONGE / SOUBISE PORT DES BARQUES du 04 octobre 2025. Cette réserve technique ne sera pas traitée, car elle n'a pas été confirmée auprès du service administratif du district par le club plaignant.

Courrier de M. Jean Pierre SORIGNET, qui était absent à cette réunion, résume son activité concernant la gestion des indisponibilités durant le week-end ainsi que les différents appels des clubs relatifs aux absences ou retards d'arbitres lors des rencontres. Jean Pierre demande à la CDA de réprimander les arbitres qui ont l'habitude de ce comportement. La CDA précise qu'en cas de récidive, les arbitres concernés seront auditionnés, et une copie sera envoyée à leur club en cas de sanctions disciplinaires.

Lettre de M. Christophe TROCHUT et Mme Camille COUMAILLAUD annonçant qu'ils mettent un terme à leur activité d'arbitre. La CDA les remercie pour leur contribution à l'arbitrage.



Courrier d'Anthony DANSOT, arbitre de D1, qui désire suivre le parcours pour devenir candidat « arbitre de ligue ».

Courrier de Wilfried BOUQUAIN et de Mathieu ROUILLÉ, exprimant leur désir d'assumer le rôle d'arbitre assistant. La CDA donne un avis favorable à leurs demandes. Ils seront désignés comme AAD2.

Courrier d'Antoine MARLOIS (JA) qui demande de suivre le processus de la passerelle Jeune Arbitre de Ligue. Ce jeune arbitre devrait être suivi prochainement par la section JA Ligue de la CRA.

Courrier de Christophe LUTAU qui demande à être observateur en catégorie JA.

Courrier de Thierry FOURNEAU, concernant un rapport complémentaire de Yohann TEXIER vu sur une compétition D3. Après analyse de la CDA, cet arbitre sera vu prochainement sur la catégorie D2

Courrier émanant de la Commission de discipline nous informant qu'un arbitre licence n° 1199242879 sera pénalisé de 50 € en raison de l'absence de rapport.

Courrier contenant une demande d'audition de deux arbitres ayant fait des déclarations sur les réseaux sociaux. Ces auditions se dérouleront lors de la réunion plénière prévue le 21 octobre 2025.

Courrier de Nicolas COUTE, dans lequel il s'interroge sur le test physique requis pour le Futsal. La CDA lui a répondu. Ce test sera réalisé lors de la prochaine FIA futsal.

Courrier de Séverin Rager, CTDA de la Vendée, qui sollicite la prise en charge d'un jeune arbitre de ce département durant certains week-ends, alors qu'il poursuit ses études à LA ROCHELLE. La CDA attend les informations nécessaires pour pouvoir le désigner.

7) Tour de table

Information de Nicolas MILLET pour la formation 1^{er} secours lors des FIA.

Intervention de Serge Bourgeois, représentant la CDA à la commission de Discipline, qui évoque l'absence de rapport ou d'autres jugés peu explicites, ce qui empêche la CDD de prendre des décisions et de solliciter un rapport complémentaire auprès des arbitres concernés. La CDA rappelle aux arbitres qu'ils doivent être très précis dans rédactions.

La séance est levée à 20h35.

Prochaine réunion Plénière : mardi 21 octobre 2025 à 19h

Le président de la CDA

Nicolas MILLET

Le secrétaire

Thierry FOURNEAU